

Pacte pour une industrie verte – Annexe

Le plan d'action pour une énergie abordable – réponse d'industriAll Europe

IndustriAll Europe salue la décision de faire du plan d'action pour une énergie abordable un pilier central du pacte pour une industrie propre. En effet, le plan d'action propose tout un éventail de mesures destinées à abaisser les prix de l'énergie et à promouvoir le déploiement d'infrastructures énergétiques propres mais aussi une chaîne d'approvisionnement industrielle européenne. Toutefois, industriAll Europe regrette que la Commission européenne ne parvienne pas à proposer une réforme structurelle en profondeur et une modernisation du cadre réglementaire de l'énergie de l'UE susceptibles de soulager la pression exercée par des prix élevés de l'énergie sur les consommateurs industriels et privés, tout en promouvant des objectifs en matière de résilience et de décarbonation.

Bien que, tout au long du plan d'action, la Commission reconnaisse globalement que le gaz restera le principal facteur de fixation des prix de l'électricité au cours des prochaines années dans l'UE, elle reste silencieuse quant à d'éventuels systèmes alternatifs et n'annonce aucune analyse détaillée de l'impact du système actuel à l'appui d'une réforme plus structurelle.

Les prix élevés de l'énergie demeurent l'un des défis existentiels auxquels sont confrontés la décarbonation industrielle (et, respectivement, la défossilisation dans le secteur chimique) et les investissements en Europe à une période où cela est le plus nécessaire. Les répercussions de la crise des prix de l'énergie non seulement menacent les emplois puisque les entreprises procèdent à des restructurations et les usines ferment, mais celles-ci continuent également à faire grimper le coût de la vie et à accroître la précarité énergétique à travers toute l'Europe.

Bien que le rôle des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen ait progressé au cours de la dernière décennie, la baisse des frais de fonctionnement ne bénéficie pas aux consommateurs. De même, l'analyse faite dans le rapport Draghi prévoit que les prix du gaz continuent à influencer sur les prix de l'électricité au moins jusqu'au milieu des années 2030, lorsque les générateurs à combustibles fossiles feront leur disparition du mix énergétique.¹

Les prix élevés de l'électricité ont des répercussions notables sur la transition énergétique en Europe : l'absence de signal fort envoyé par l'industrie influe également sur les nouveaux projets axés sur les

¹ The Future of Competitiveness – Part B | In-depth analysis and recommendations [L'avenir de la compétitivité européenne – Partie B | Analyse approfondie et recommandations], p. 9 :

https://commission.europa.eu/document/download/ec1409c1-d4b4-4882-8bdd-3519f86bbb92_en?filename=The%20future%20of%20European%20competitiveness_%20In-depth%20analysis%20and%20recommendations_0.pdf (en anglais)

énergies renouvelables qui ont besoin d'une demande industrielle certaine. L'électrification des secteurs industriels, mais aussi celle du chauffage et du transport, figure parmi les principales voies menant à la décarbonation, pourtant les taux d'électrification restent particulièrement faibles au sein de l'industrie européenne du fait des prix de l'énergie insoutenables. Cela engendre, en Europe, un immobilisme et, sans action audacieuse visant à abaisser les prix de l'énergie et sans investissements massifs dans les réseaux et les infrastructures de stockage, l'Europe risque de se faire distancer par d'autres pays.

Principaux messages d'industriAll Europe :

- **Le plan d'action pour une énergie abordable est loin de définir une stratégie révolutionnaire répondant aux prix élevés et volatils de l'énergie et aux besoins en matière de transition énergétique** : même si, dans plusieurs points d'action, la Commission répond à la nécessité de dissocier les prix de l'électricité de ceux du gaz, par exemple dans le point 2 a) en se concentrant sur les marchés à long terme et, dans le point 8, en évoquant la préparation aux crises des prix, il n'existe ni réflexion ni analyse concernant de possibles alternatives pour moderniser le système actuel et pour l'adapter aux objectifs européens en matière de climat et de résilience. En effet, industriAll Europe réitère son appel à une analyse détaillée de l'impact du cadre réglementaire actuel et propose des réformes structurelles pour moderniser le système réglementaire énergétique de l'UE afin qu'il soit adapté à la transition énergétique et crée des emplois industriels de qualité en Europe.
- **Nous avons besoin d'une approche équilibrée qui incite les producteurs d'énergie propre à investir dans l'expansion d'infrastructures de production d'énergie à faible intensité de carbone qui fait tant défaut, tout en offrant aux consommateurs industriels la certitude d'un approvisionnement en énergie stable et garanti à des prix compétitifs.** Même s'il constitue une plateforme de dialogue bienvenue, le contrat tripartite proposé dans le plan d'action ne constitue en rien une réponse satisfaisante aux lacunes de la réglementation. Une évaluation plus détaillée des alternatives à l'actuel système réglementaire est nécessaire.
- **Il est indispensable de disposer d'une capacité de production décarbonée suffisante**, y compris pour la charge de base, et d'assurer la stabilité du réseau à tout moment afin de répondre à la demande en temps réel. Il est impératif d'augmenter la capacité et les infrastructures en matière d'énergie propre dans toute l'Europe pour répondre à l'augmentation de la demande attendue suite à l'électrification. Toutes les technologies propres devraient être encouragées, y compris le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone, dans le respect des spécificités et des préférences nationales.
- **L'intégration de critères sociaux dans les nouveaux projets liés aux énergies renouvelables peut se révéler être un outil puissant pour lutter contre les réticences locales** à ces projets et aux projets d'infrastructure. L'UE devrait donc examiner de quelle manière les autorités nationales peuvent intégrer des critères sociaux, comme la création d'emplois au niveau local, lorsqu'il s'agit de soutenir le développement des énergies renouvelables.
- **La baisse des taxes sur l'électricité risque d'engendrer des coupes budgétaires dans d'autres secteurs** : même si cela contribue au ralentissement de la hausse des prix de l'électricité à court terme, cela pourrait être problématique à moyen et à long terme, puisque cela prive les budgets nationaux de ressources et pourrait engendrer des coupes budgétaires dans d'autres secteurs, notamment celui des infrastructures critiques et sociales.

- **Il est essentiel de protéger les consommateurs contre les contrats défavorables sur le marché de détail.** S'il est certes important de fournir aux consommateurs des informations claires sur les contrats, cela ne suffit pas lorsque la concurrence ne permet pas d'obtenir des contrats équitables. Nous demandons donc des mesures plus strictes pour protéger les consommateurs contre les contrats défavorables. Le cadre européen devrait accorder aux États membres davantage de flexibilité pour réorganiser leurs marchés de détail tout comme les autorités nationales devraient pouvoir interdire les contrats défavorables. La Commission devrait préciser que la directive sur l'électricité autorise de telles mesures.
- **La tarification du réseau doit être pensée pour répondre aux besoins d'expansion des réseaux :** on peut se réjouir de la création de la conception des tarifs du réseau plus efficaces (pour harmoniser l'attribution des tarifs et la consommation) et de la limitation des besoins en investissements en tant que tels mais ceux-ci doivent refléter la réalité et répondre aux immenses besoins en matière d'expansion et de modernisation des réseaux.
- **Il convient de répondre aux besoins en investissements grâce à une vaste stratégie d'investissement dans l'énergie propre disposant de ressources suffisantes :** la Commission estime les besoins en investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la capacité des réseaux à 570 milliards d'EUR par an entre 2021 et 2030 et à 690 milliards d'EUR par an entre 2031 et 2040. Nous nous attendons à ce que la future stratégie d'investissement dans l'énergie propre réponde, de manière globale, à ces besoins et prévoie des investissements publics et privés suffisants. Dépendre des budgets nationaux pour investir dans les infrastructures énergétiques augmentera inévitablement la fragmentation au lieu de donner lieu à une intégration dans le cadre des règles budgétaires européennes. Dans ce contexte, nous appelons à une révision des règles budgétaires européennes afin de permettre un investissement dans les infrastructures énergétiques critiques, la résilience et les emplois de qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'énergie.
- **Le plan d'action pour une énergie abordable doit engendrer une cohésion régionale** et garantir la création d'infrastructures à faible intensité de carbone et un approvisionnement abondant en énergie à faible intensité de carbone à des prix stables et abordables à travers toute l'Europe. Plus précisément, les régions où les taux d'emploi dans les industries à forte intensité énergétique risquent d'être distancées si cette question n'est pas résolue comme il se doit grâce à un soutien dédié et des possibilités de financement spécifiques.
- **La promotion de la flexibilité en ce qui concerne la participation active de la demande est primordiale mais irréaliste pour de nombreuses installations industrielles à forte intensité énergétique :** industriAll Europe s'oppose vivement aux mécanismes de flexibilité industrielle qui utiliseraient des usines à forte intensité énergétique pour atténuer les hausses des prix sur le marché de l'électricité. La réduction de la production incite à la désindustrialisation et à la spéculation et de nombreux sites industriels ne peuvent pas, pour des raisons techniques, suspendre leurs activités et les reprendre à volonté. En outre, cela a des répercussions notables sur la main-d'œuvre à laquelle il n'a été porté aucune attention, allant des questions de santé et de sécurité aux dispositifs de chômage partiel.
- **Il ne peut pas y avoir de plan d'action pour une énergie abordable sans des investissements adéquats dans des emplois de qualité dans les secteurs manufacturier et de l'énergie !** Les travailleurs sont au cœur de l'innovation et la force motrice de la transition énergétique. Ils méritent de s'asseoir à la table des négociations afin de s'assurer que l'avenir du secteur de

l'énergie est régi par des conventions collectives fortes, une anticipation et une gestion du changement efficaces et des emplois de qualité.

Proposition de la Commission	Analyse d'industriAll Europe
Pilier I : réduire les coûts de l'énergie	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Redevances de réseau plus efficaces</u> → Nouveau modèle de méthodes de tarification pour les redevances de réseau afin d'encourager le recours à la flexibilité et les investissements dans l'électrification. Si nécessaire, la Commission soutiendra cette initiative par une législation. Ce faisant, la Commission prévoit de limiter les coûts du système énergétique et les frais totaux des nouveaux investissements dans le réseau. → Orientations supplémentaires sur la manière dont les États membres peuvent utiliser des budgets nationaux dans le respect des règles en matière d'aides d'État. → Orientations sur les investissements anticipatifs pour les réseaux électriques. 	<p>Même si l'attribution des tarifs du réseau est conforme à la consommation au lieu d'être un tarif fixe (tout en essayant de limiter la nécessité de réaliser des investissements), ce qui peut être considéré comme une manière plus juste de répartir les coûts (et de les abaisser en fonction de la consommation), la question de la manière dont cette proposition répondra à la nécessité parallèle de financer la modernisation et l'expansion des réseaux que la Commission a identifiée, en octobre 2023, dans son plan d'action pour les réseaux, continue de se poser. Les coûts de la modernisation et de l'expansion des réseaux électriques en Europe sont estimés à 584 milliards d'EUR d'ici 2030. Le recours aux aides d'État afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à la modernisation des réseaux est problématique dans le cadre des règles fiscales de l'UE. Compte tenu de l'ambition affichée par la Commission d'achever l'union de l'énergie et de renforcer l'intégration du marché de l'électricité comme l'indique l'Action 5 du Pilier II, cette proposition semble incohérente si les infrastructures des réseaux nationaux accusent un retard par rapport aux besoins de décarbonation du fait des contraintes imposées par les budgets nationaux. Ce choix risque d'engendrer une fragmentation et non une intégration.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Réduction des taxes et prélèvements</u> → La Commission évoque la nécessité de l'adoption définitive de la directive révisée sur la taxation de l'énergie (les négociations ont été retardées au sein du Conseil européen) et rappelle que les États membres pourraient abaisser leurs taxes et prélèvements nationaux au niveau du droit d'accise minimal et appliquer un taux de TVA réduit de 5 % minimum. 	<p>Tout comme dans le cas des droits de douane, leur abaissement pourrait constituer un outil efficace de réduction des composantes du prix autres que l'électricité. Toutefois, cela conduit inévitablement à une baisse des recettes de l'État et cela impliquerait des ajustements des dépenses publiques ou une compensation par de la dette publique (sous réserve des règles budgétaires de l'UE). Une fois encore, cette proposition semble incohérente avec l'ambition affichée d'achever l'union de l'énergie et la cohésion européenne en l'état. Puisqu'il revient aux États membres de statuer sur la réduction des prix de l'électricité</p>

	<p>et des taux de TVA, le risque d'une fragmentation au sein de l'UE est grand.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des coûts d'approvisionnement en augmentant la concurrence sur le marché de détail → La Commission prétend qu'en supprimant les obstacles et en renforçant la concurrence sur le marché de détail, les consommateurs seront en mesure de faire le choix de fournisseurs proposant des contrats moins chers ou de consommer à des horaires où les prix sont moins élevés. Elle prétend également que des options de facturation flexibles pourraient empêcher les coupures de raccordement pour les groupes économiquement défavorisés. • Mesures visant à remédier à la précarité énergétique, y compris grâce à l'efficacité énergétique afin de permettre aux consommateurs et aux communautés de produire, d'utiliser et de vendre de l'énergie renouvelable. 	<p>Dans sa prise de position sur la réglementation de l'électricité, industriAll Europe a exigé que l'électricité soit considérée comme un droit fondamental et que son accès soit garanti.</p> <p>Nous avons appelé à un système de prix de détail qui garantit les besoins fondamentaux des consommateurs et des entreprises (en particulier les PME) à des prix régulés, stables et abordables, tout en incitant à des investissements privés et des économies d'énergie cruciales conformément à nos objectifs de décarbonation.</p> <p>Selon nous, le fait de s'appuyer sur le marché et de renforcer la concurrence ne saurait constituer une garantie efficace de la stabilité des prix et de l'accès. Les options de facturation flexibles ne peuvent pas non plus être considérées comme un outil de prévention de la précarité énergétique efficace.</p> <p>Le cadre européen devrait accorder aux États membres davantage de flexibilité pour réorganiser leurs marchés de détail et les autorités nationales devraient pouvoir interdire les contrats défavorables.</p> <p>Même si des mesures sur l'efficacité énergétique seraient certainement les bienvenues, il convient d'étudier en détail la forme sous laquelle elles pourraient se présenter. La question du caractère abordable des investissements dans la rénovation continue de se poser, surtout en matière d'efficacité énergétique du parc immobilier. De plus, les locataires restent soumis aux décisions des propriétaires d'investir, ou non, dans des solutions efficaces du point de vue énergétique.</p> <p>Même si l'idée que des consommateurs et des communautés produisent, utilisent et vendent de l'énergie renouvelable est pertinente, elle ne tient pas compte du caractère abordable, pour les consommateurs, des investissements associés à des installations individuelles de production d'énergie renouvelable à petite échelle.</p> <p>Sans le soutien de régimes d'aide publique appropriés dans ce domaine, ces installations ne seront accessibles qu'à une petite partie de la société qui est économiquement favorisée.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Dissocier les factures d'électricité au détail des prix élevés et volatils du gaz en encourageant les contrats d'approvisionnement d'électricité à long terme, les accords d'achat d'électricité (AAE) et les contrats sur différence (CfD), y compris :</u> <ul style="list-style-type: none"> → un programme pilote avec la Banque européenne d'investissement (BEI) afin d'atténuer les risques liés aux AAE pour les consommateurs industriels (d'un montant indicatif de 500 millions d'EUR) → des orientations à destination des États membres sur la conception de CfD efficaces → le soutien à la poursuite du développement des marchés à terme et l'accroissement des possibilités de couverture 	<p>La Commission promeut la mise en œuvre de la réglementation actuelle de l'électricité, notamment grâce à la promotion des contrats à long terme, par exemple les AAE et les CfD, comme l'un des principaux outils de lutte contre les prix élevés de l'électricité pour les consommateurs industriels et prétend que cela permettrait de dissocier les factures d'électricité des prix élevés et volatils du gaz.</p> <p>Bien qu'industriAll Europe salue le soutien renforcé des mécanismes de marché à long terme comme étant un outil essentiel pour permettre aux consommateurs industriels de couvrir les prix, nous affirmons également qu'ils sont insuffisants pour une réforme en profondeur.</p> <p>Même si le programme pilote visant à atténuer le risque de recours accru aux AAE par les consommateurs industriels est salué comme moyen de promouvoir leur adoption, cela ne résout en rien les problèmes sous-jacents que sont l'absence d'un approvisionnement en électricité à faible intensité de carbone abondant, la volatilité de l'approvisionnement en énergie renouvelable, l'absence de capacités de stockage et les contraintes d'accès aux réseaux qui continueront à constituer des défis à court et moyen terme.</p> <p>Les grands consommateurs industriels qui ont besoin d'un approvisionnement en électricité constant et stable continueront d'avoir recours aux marchés au comptant pour acheter de l'électricité supplémentaire si l'approvisionnement grâce aux AAE renouvelables est limité et volatil.</p> <p>Sans réforme structurelle et exhaustive du marché de l'électricité, l'initiative ainsi proposée pourrait ne pas suffire pour encourager une adoption accrue des AAE. La conclusion d'AAE actuellement risque de bloquer des prix de l'électricité qui demeurent supérieurs à ceux d'autres pays. À ce titre, leur promotion seule ne saurait répondre à l'absence de compétitivité. Faute de dissociation du prix de l'électricité de celui du gaz sur le marché de gros, les consommateurs industriels qui ont des besoins de base ne seront pas protégés contre la volatilité des prix.</p>
--	--

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Réduire les délais d’octroi de permis pour accélérer la transition énergétique grâce à :</u> <ul style="list-style-type: none"> → des orientations spécifiques sur les formes innovantes de déploiement des énergies renouvelables et sur les zones de réseau et de stockage spécifiques → un soutien spécifique à la mise en œuvre (plan de mise en œuvre d’Accele-Res, groupe d’experts sur l’octroi de permis, dialogue sur la mise en œuvre) → l’échange de bonnes pratiques et le recensement des obstacles → la mise à niveau d’un outil d’orientation en ligne sur l’octroi de permis → un instrument d’appui technique (TSI) → des propositions législatives visant à accélérer l’octroi de permis pour les réseaux, le stockage et les énergies renouvelables (conjointement à un train de mesures sur les réseaux) → l’évaluation de la rationalisation des pratiques d’octroi de licences pour les nouvelles technologies de l’énergie nucléaire et la publication d’une communication sur les PRM 	<p>IndustriAll Europe salue la priorité qui est donnée, en permanence, à l’aide aux États membres afin de réduire les délais d’octroi de permis. Dans le même temps, dans notre prise de position sur le plan d’action européen pour les réseaux, nous avons plaidé en faveur de procédures d’octroi de permis facilitées et accélérées par des services publics de qualité, des capacités administratives et des ressources financières accrues et non par une limitation des contrôles. Les procédures d’autorisation doivent continuer de maintenir et promouvoir les normes sociales, sociétales et environnementales les plus élevées.</p> <p>En grande partie, dans son plan d’action, la Commission reste muette face à ces inquiétudes.</p> <p>L’UE devrait donc examiner de quelle manière les autorités nationales peuvent intégrer des critères sociaux, comme la création d’emplois au niveau local, lorsqu’il s’agit de soutenir le développement des énergies renouvelables.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accélérer l’expansion, la modernisation et la numérisation des réseaux grâce à :</u> <ul style="list-style-type: none"> → un train de mesures sur les réseaux européens (ce qui inclut des actes législatifs et non législatifs, par exemple la simplification du règlement sur les réseaux transeuropéens d’énergie [règlement RTE-E]) → un train de mesures pour la fabrication de composants de réseau de la BEI qui fournira des contre-garanties aux fabricants de composants de réseau, pour un montant indicatif de 1,5 milliard d’EUR 	<p>Ce train de mesures constitue une initiative saluée et nécessaire afin d’accélérer la transition énergétique et de promouvoir l’autonomie stratégique et la résilience au sein de l’UE.</p> <p>Il reste encore à voir quelles initiatives concrètes seront proposées par la Commission. Selon nous, l’exercice le plus compliqué est la gestion de l’immense défi que constituent les investissements nécessaires à la modernisation et à l’expansion des réseaux (584 milliards d’EUR jusqu’en 2030) dans le cadre défini par les règles budgétaires de l’UE et alors que les États membres ne sont pas en mesure de dépenser sans creuser leur déficit. Si l’on ajoute la proposition du plan d’action (évoquée ci-dessus) visant à améliorer la conception des tarifs de manière à encourager l’efficacité et la flexibilité et à limiter les besoins d’expansion, un doute plane quant à la cohérence de ces objectifs. Cela laisse sans réponse de nombreuses questions concernant la demande croissante en électricité nécessaire pour électrifier différents secteurs, tels que l’industrie et l’automobile, et la demande massive des centres de données.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accroître la flexibilité du système par le déploiement du stockage et de la participation active de la demande</u> → Clarifier les exigences en matière d'aides d'État pour les régimes de flexibilité d'origine non fossile → Adopter de nouvelles règles sur la participation active de la demande → Consulter les États membres sur la mise en place d'un instrument pour une flexibilité propre qui serait fondé sur les AAE et sur l'engagement de l'industrie à consommer de l'électricité propre • <u>Orientations sur la promotion de la rémunération de la flexibilité dans les contrats de détail</u> 	<p>Même si nous reconnaissons l'immense potentiel des mesures de participation active de la demande dans un processus permanent d'intégration sectorielle, nous soulignons les limitations de la flexibilité industrielle et les défis que cela représente pour la main-d'œuvre. Certaines installations ne peuvent pas être arrêtées sans que cela ne cause de préjudice. Dans d'autres secteurs, un arrêt temporaire de la production, bien qu'elle ne soit pas impossible, engendrera une perte économique pour les entreprises qui se répercutera sur les travailleurs, le temps de travail et les conditions de travail. Cela pourrait avoir pour conséquence un changement et une réduction du travail par équipes ainsi que des licenciements, alors qu'il est irréaliste de demander aux travailleurs de faire preuve de souplesse et de mener les activités de production la nuit lorsque la consommation d'énergie et les prix sont bas. Nous demandons à la Commission d'évaluer la faisabilité technique de telles mesures et les répercussions sur l'emploi avant de proposer des instruments concrets. Un dialogue structuré avec les acteurs du secteur de l'énergie et les industries à forte intensité énergétique serait le bienvenu.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Garantir le bon fonctionnement des marchés du gaz et des importations de gaz naturel fiables</u> → Dialoguer avec des fournisseurs de gaz naturel liquéfié (GNL) fiables afin de recenser les possibilités d'importations supplémentaires compétitives au regard des coûts → Proposer l'agrégation de la demande pour les entreprises de l'Union européenne → Aller au-delà de l'agrégation de la demande (modèle japonais : investir dans les infrastructures d'exportation) 	<p>Bien que nous saluons l'agrégation de la demande dans le cadre de l'approvisionnement en GNL afin de couvrir les besoins immédiats, l'UE devrait éviter de s'enfermer dans des dépendances à long terme qui sapent les efforts qu'elle a consentis dans le domaine de la transition énergétique, les investissements dans les infrastructures énergétiques de l'UE complètes et transfrontalières et la production et la résilience.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Un marché de l'efficacité énergétique de dimension européenne</u> → Améliorer l'accès aux capitaux et fournir des incitations financières pour soutenir les acteurs du marché qui offrent des solutions en matière d'efficacité énergétique grâce à la coalition européenne pour le financement de l'efficacité énergétique 	<p>Nous saluons la priorité qui est donnée, en permanence, à l'efficacité énergétique en termes d'emplois et de production potentiels, d'industries de base et de technologies d'économies d'énergie, mais également en termes de potentiel d'économies d'énergie et de décarbonation pour l'industrie. L'Europe doit conserver son leadership dans les domaines de l'innovation et des évolutions</p>

<ul style="list-style-type: none"> → Étudier davantage la possibilité de continuer à soutenir le programme du groupe BEI en faveur de l'efficacité énergétique dans les PME → Étudier la possibilité de mettre en place un régime de garantie de l'UE (avec le groupe BEI) dans le but de doubler les services d'efficacité énergétique • <u>Permettre aux consommateurs d'accéder à des appareils et à des produits plus efficaces dont la durée de vie est plus longue, en :</u> → renforçant la surveillance des marchés nationaux et l'application de la législation → mettant à jour les règles de l'UE en matière d'étiquetage énergétique et d'écoconception 	<p>technologiques ainsi que dans la production de technologies. L'accent devrait donc être mis sur le fait d'aller au-delà des prestataires de services et des efforts permanents en faveur de l'innovation dans les technologies d'économies d'énergie et de la main-d'œuvre.</p> <p>IndustriAll Europe salue cette initiative comme une opportunité, non seulement en termes d'amélioration de l'accès à des appareils et à des produits efficaces, mais aussi de renforcer les règles d'écoconception, en les rendant exhaustives et en tenant compte de facteurs sociaux et éthiques en plus de la dimension environnementale. Les exigences sociales des produits durables, à savoir les conditions de travail dans lesquelles ils sont fabriqués, doivent être incluses dans les règles mises à jour.</p>
<p><u>Pilier II : achever l'union de l'énergie</u></p>	
<p>Pour y parvenir, la Commission propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre sur pied un groupe de travail sur l'union de l'énergie • publier un livre blanc sur l'approfondissement de l'intégration du marché de l'électricité • réviser le règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie • lancer une stratégie d'investissement dans l'énergie propre, un programme indicatif nucléaire (PINC) actualisé et une stratégie pour la fusion • lancer un plan d'action pour l'électrification, une feuille de route stratégique pour la numérisation et l'IA pour le secteur de l'énergie et une stratégie en matière de chauffage et de refroidissement 	<p>L'achèvement de l'union de l'énergie doit être la voie à suivre si elle doit créer une résilience européenne et un approvisionnement stable, sûr et abondant en énergie à faible intensité de carbone à des prix compétitifs. IndustriAll Europe salue donc l'accent mis sur une coordination accrue au sein de l'union de l'énergie comme étant le seul et unique moyen de répondre à la crise de l'énergie, de lutter contre les prix élevés de l'énergie et de promouvoir l'autosuffisance de l'approvisionnement énergétique au sein de l'UE. Dans le même temps, nous rappelons que tous les pays ont le droit de choisir leur propre mix énergétique et doivent, grâce à des investissements suffisants, contribuer à leurs propres infrastructures énergétiques à faible intensité de carbone ainsi qu'aux infrastructures transfrontalières, afin de garantir, plus largement, la résilience européenne.</p> <p>Nous soulignons que l'objectif de la résilience énergétique européenne doit être soutenu par un financement adéquat par l'UE et être régi par le principe de neutralité technologique dans le domaine de la production d'énergie à faible intensité de carbone. Nous saluons donc la stratégie d'investissement dans l'énergie propre qui a été annoncée et qui constitue une opportunité de promouvoir une chaîne d'approvisionnement industrielle de l'énergie</p>

	<p>européenne et des emplois de qualité en Europe. Compte tenu des immenses investissements nécessaires, que la Commission estime à 570 milliards d'EUR par an entre 2021 et 2030 et à 690 milliards d'EUR par an entre 2031 et 2040 pour ce qui est des investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la capacité des réseaux, cette stratégie doit s'appuyer sur des investissements publics et privés suffisants.</p> <p>Une attention particulière doit être portée à l'approvisionnement en minéraux critiques qui doit être diversifié et coordonné à l'échelle de l'UE.</p> <p>Nous saluons l'annonce d'un plan d'action pour l'électrification mais rappelons à la Commission qu'elle doit bien tenir compte des potentiels régionaux en matière d'électrification de l'industrie et évaluer les répercussions socio-économiques, ce qui permettra de garantir la protection de l'emploi et la cohésion entre les régions européennes.</p>
<p><u>Pilier III : attirer les investissements et assurer la réalisation des projets</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un contrat tripartite pour une énergie abordable en faveur de l'industrie européenne entre les producteurs d'énergie propre, les consommateurs industriels et les États membres afin de créer une certitude (de la demande) en matière d'investissements pour les promoteurs de projets et une certitude pour l'industrie qu'il existera un approvisionnement en énergie stable et suffisant à des prix stables (en s'appuyant sur les enseignements tirés de la charte de l'éolien et de la charte solaire) 	<p>IndustriAll Europe salue toute initiative visant à renforcer le dialogue et la coordination entre les producteurs d'énergie, les consommateurs d'énergie et les États membres avec la volonté d'abaisser les prix de l'électricité et de mettre en place des incitations à destination des promoteurs de projets à investir dans des infrastructures énergétiques propres. Toutefois, cette coopération tripartite doit s'appuyer sur une analyse détaillée de l'impact du cadre réglementaire énergétique et garantir sa révision structurelle et sa modernisation afin de s'assurer que la transition énergétique est menée d'une manière juste et profite à la fois aux producteurs, aux consommateurs, aux travailleurs et aux citoyens.</p>
<p><u>Pilier IV : être prêt à faire face à d'éventuelles crises énergétiques</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sécurité de l'approvisionnement</u> ➔ Proposition législative de révision du cadre réglementaire actuel de l'UE en matière de sécurité énergétique • <u>Préparation aux crises des prix</u> ➔ Orientations à l'intention des États membres sur l'élaboration et la mise en œuvre de régimes visant à réduire les 	<p>Dans le cadre de la récente crise énergétique, d'une crise géopolitique qui s'intensifie et de risques accrus pour la sécurité des infrastructures énergétiques de l'UE, le renforcement du cadre de sécurité de l'UE et de préparation aux crises des prix doit être salué. De même, dans ce domaine, la coordination entre les États membres et l'amélioration de</p>

<p>pics de demande en introduisant des incitations en matière de rémunération pour les consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Amélioration de l'accès transfrontalier à l'électricité à un prix abordable</u> <p>→ Les gestionnaires de réseau de transport (GRT) et les autorités de régulation nationales garantiront des augmentations temporaires des capacités transfrontalières disponibles dans certaines situations, ainsi qu'une coordination et une planification adéquates des indisponibilités pour maintenance par-delà les frontières</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans la dernière phrase de ce Pilier, la Commission concède que « dans l'ensemble, le gaz naturel devrait rester le principal facteur de fixation des prix de l'électricité dans l'UE » et annonce être prête à soutenir les États membres dans l'élaboration de mesures d'aide d'État, afin de leur donner les moyens de faire face aux flambées extrêmes des prix et aux environnements de prix exceptionnels et de <u>découpler la répercussion des prix élevés du gaz sur les prix de l'électricité, sur la base de modèles éprouvés dans les situations d'urgence.</u>	<p>l'accès transfrontalier à l'électricité en temps de crise doivent être au cœur de la solidarité européenne.</p> <p>Malheureusement, malgré l'analyse de la problématique structurelle qu'est la détermination, par le gaz, des prix de l'électricité dans ce système au mérite, la Commission ne semble soutenir que la prise de mesures temporaires à l'échelle des États membres face à des situations de crise grâce à des aides d'État. Outre notre critique globale quant à l'absence d'une révision en profondeur et d'une modernisation du cadre réglementaire, le fait de s'appuyer sur des aides d'État pour répondre aux flambées des prix crée également le risque d'une fragmentation entre les États membres, ce qui vient directement contredire l'objectif annoncé de la Commission, à savoir l'achèvement de l'union de l'énergie.</p>
---	---